

L'an deux mil vingt-deux, le treize avril à dix-neuf heures, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique

Etaient présents : Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GAUCHER Alain, Monsieur JOUANNEAU Olivier, Madame DAGUIER Carole, Madame DEGRIS Monique, Monsieur CHALON Bernard, Monsieur GRISVARD Joël, Monsieur FAUGERE Francis, Monsieur CAILLE Rémy, Monsieur LANOIS Vincent, Monsieur HENRY Christophe, Madame MARCHETTI Sabine, Madame THIRY Nathalie, Madame BANTQUIN Sophie, Madame BENVENUTI Claire (arrivée à 19h12) et Monsieur GENTER Aubin

Absents avec pouvoir :

Madame PAUL Delphine donne pouvoir à Monsieur GRISVARD Joël
Madame LIEGEOIS Isabelle donne pouvoir à Madame ROCHON Sylvie

Absents sans pouvoir : Madame CONTIGNON Aline et Madame BENVENUTI Claire (jusqu'à 19h12)

Secrétaire de séance : Madame THIRY Nathalie

Date de convocation : 6 avril 2022

Le Maire certifie avoir transmis les extraits au contrôle de légalité le 19/04/2022 et affiché le compte-rendu de cette séance le 19/04/2022
--

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 janvier 2022
- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet
- Geste vis-à-vis de locataires ayant eu absence de chauffage durant 1 mois
- Solidarité avec la population ukrainienne
- Approbation des comptes de gestion (budget général et budgets annexes) pour l'année 2021
- Vote des comptes administratifs du budget général et des budgets annexes pour l'année 2021
- Affectation des résultats de l'année 2021 du budget général et des budgets annexes
- Vote du taux des taxes locales pour l'année 2022
- Vote des budgets primitifs 2022 (budget général et budgets annexes)
- Vote des subventions aux associations
- Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
- Questions et informations diverses

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 janvier 2022

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du compte rendu faisant office de procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie, publié sur le site Internet de la Mairie et envoyé aux conseillers par mail. Celui-ci est **adopté à l'unanimité** des membres présents et représentés.

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 2022-09 : Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de prévoir à compter du 1^{er} juin 2022 la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet d'une durée hebdomadaire de service de 16/35^{ème} afin d'assurer le poste d'agent administratif polyvalent chargé de l'accueil, de l'urbanisme et de l'état civil.

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Madame le Maire propose donc aux membres de l'Assemblée d'approuver la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (16/35^{ème}) à compter du 1^{er} juin 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents et représentés :

- **décide** de créer un poste permanent d'adjoint administratif à temps non complet (16/35^{ème}) à compter du 1^{er} juin 2022,
- **dit** qu'il sera chargé d'effectuer les missions d'agent administratif polyvalent chargé de l'accueil, de l'urbanisme et de l'état civil,
- **dit** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget général,
- **donne** tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 2022-10 : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de prévoir à compter du 1^{er} juin 2022 la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet d'une durée hebdomadaire de service de 11/35^{ème} afin d'assurer le poste d'agent d'entretien de la Mairie.

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 2022-10 : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (suite)

Madame le Maire propose donc aux membres de l'Assemblée d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (11/35^{ème}) à compter du 1^{er} juin 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents et représentés :

- **décide** de créer un poste permanent à temps non complet (11/35^{ème}) d'adjoint technique à compter du 1^{er} juin 2022,
- **dit** qu'il sera chargé des fonctions d'agent d'entretien de la Mairie,
- **dit** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget général,
- **donne** tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 2022-11 : Geste vis-à-vis des locataires ayant eu problème de chaudière durant 1 mois

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les locataires du 12 rue François ont eu des dysfonctionnements de leur chaudière durant 1 mois ce qui les empêché d'avoir de l'eau chaude durant cette période et pas de chauffage pendant quelques jours. Elle propose à l'assemblée de faire une réduction de 423 euros sur le prochain loyer s'élevant à 723 euros par mois.

Après délibérations, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** des membres présents et représentés de réduire de 423 euros le prochain loyer des locataires du 12 rue François qui n'ont pas eu d'eau chaude durant 1 mois et pas de chauffage quelques jours suite à un problème de chaudière.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 2022-12 : Solidarité avec la population ukrainienne

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisées pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensibles aux drames humains que ce conflit engendre, la commune de VOID-VACON tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien

La commune de VOID-VACON souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Pour rappel, la commune a déjà organisé une collecte en collaboration avec la CC CVV et l'Association des Maires de Meuse et a permis d'obtenir beaucoup de dons au profit de la population Ukrainienne grâce au volontariat des bénévoles ayant tenu les permanences et à la générosité des habitants.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- Héberger des familles de réfugiés en mettant à disposition le logement situé au 10 rue Notre-Dame au 1^{er} étage actuellement vacant
- Faire un don d'un montant de 1 000 euros
 - o Au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE)

Après avoir entendu ce rapport, le Conseil Municipal à l'**unanimité** des membres présents et représentés :

- **autorise** de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :
 - o Par l'hébergement des familles de réfugiés en mettant à disposition le logement situé au 10 rue Notre-Dame au 1^{er} étage actuellement vacant,
 - o Par un don d'un montant de 1 000 euros auprès du fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE).
- **autorise** Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 2022-13 : Approbation des comptes de gestion (budget général et budgets annexes) pour l'année 2021

Madame le Maire présente les comptes de gestion de l'année 2021 élaborés par le comptable de la Commune, Monsieur Pierre-Jean BELTZ, et indique qu'ils sont conformes aux comptes administratifs de l'année 2021 de la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** des membres présents et représentés les divers comptes de gestion 2021, à savoir :

- le compte de gestion du budget général de la Commune
- le compte de gestion du budget annexe de l'eau
- le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement
- le compte de gestion du budget annexe de la forêt
- le compte de gestion du budget annexe du lotissement « Sur les Ormes »
- le compte de gestion du budget annexe du lotissement « La Gravière »

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 2022-14 : Vote des comptes administratifs du budget général et des budgets annexes pour l'année 2021

Le Conseil Municipal venant d'approuver les comptes de gestion, Madame le Maire propose à l'assemblée d'élire un Président de séance qui soumettra au vote les différents comptes administratifs.

Madame Monique DEGRIS est élue Président de séance.

Madame le Maire présente les comptes administratifs 2021 (budget général et budgets annexes) qui peuvent se résumer comme ceci :

► BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Recettes 2021 : 1 897 292,76 €

Dépenses 2021 : 1 384 737,42 €

FONCTIONNEMENT

Recettes 2021 : 1 603 054,59 €

Dépenses 2021 : 967 265,15 €

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 2022-14 : Vote des comptes administratifs du budget général et des budgets annexes pour l'année 2021(suite)

RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Investissement : + 512 555,34 €
Fonctionnement : + 635 789,43 €
Résultat global : + 1 148 344,77 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2020

Déficit d'investissement : - 719 221,23 €
Excédent de fonctionnement : + 1 243 762,58 €

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021

Investissement : - 206 665,89 €
Fonctionnement : + 1 879 552,01 €
Résultat global : + 1 672 886,12 €

► BUDGET ANNEXE DE L'EAU :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Recettes 2021 : 58 576,53 €
Dépenses 2021 : 68 121,41 €

FONCTIONNEMENT

Recettes 2021 : 188 294,15 €
Dépenses 2021 : 221 617,25 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Investissement : - 9 544,88 €
Fonctionnement : - 33 323,10 €
Résultat global : - 42 867,98 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2020

Excédent d'investissement : + 13 206,47 €
Excédent de fonctionnement : + 119 585,02 €

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021

Investissement : + 3 661,59 €
Fonctionnement : + 86 261,92 €
Résultat global : + 89 923,51 €

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 2022-14 : Vote des comptes administratifs du budget général et des budgets annexes pour l'année 2021(suite)**► BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT :**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Recettes 2021 : 66 209,00 €
Dépenses 2021 : 66 874,82 €

FONCTIONNEMENT

Recettes 2021 : 172 337,21 €
Dépenses 2021 : 112 987,17 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Investissement : - 665,82 €
Fonctionnement : + 59 350,04 €
Résultat global : + 58 684,22 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2020

Excédent d'investissement : + 69 654,31 €
Excédent de fonctionnement : + 198 665,23 €

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021

Investissement : + 68 988,49 €
Fonctionnement : + 258 015,27 €
Résultat global : + 327 003,76 €

► BUDGET ANNEXE DE LA FORET :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Recettes 2021 : 5 338,35 €
Dépenses 2021 : 2 577,35 €

FONCTIONNEMENT

Recettes 2021 : 103 958,63 €
Dépenses 2021 : 56 188,82 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Investissement : + 2 761,00 €
Fonctionnement : + 47 769,81 €
Résultat global : + 50 530,81 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2021

Déficit d'investissement : - 5 338,35 €
Excédent de fonctionnement : + 107 159,43 €

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 2022-14 : Vote des comptes administratifs du budget général et des budgets annexes pour l'année 2021(suite)

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021

Investissement : - 2 577,35 €
Fonctionnement : + 154 929,24 €
Résultat global : + 152 351,89 €

► BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « SUR LES ORMES » :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Recettes 2021 : 29 435,00 €
Dépenses 2021 : 3 184,50 €

FONCTIONNEMENT

Recettes 2021 : 32 619,50 €
Dépenses 2021 : 32 619,50 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Investissement : 26 250,50 €
Fonctionnement : 0,00 €
Résultat global : 26 250,50 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2020

Déficit d'investissement : - 141 767,08 €

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021

Investissement : - 115 515,58 €
Fonctionnement : 0,00 €
Résultat global : - 115 515,58 €

► BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LA GRAVIERE » :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Recettes 2021 : 0,00 €
Dépenses 2021 : 0,00 €

FONCTIONNEMENT

Recettes 2021 : 0,00 €
Dépenses 2021 : 0,00 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Investissement : 0,00 €
Fonctionnement : 0,00 €
Résultat global : 0,00 €

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 2022-14 : Vote des comptes administratifs du budget général et des budgets annexes pour l'année 2021(suite)

REPORTS DE L'EXERCICE 2021

Rien à reporter en fonctionnement ou investissement

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021

Investissement : 0,00 €

Fonctionnement : 0,00 €

Résultat global : 0,00 €

Madame le Maire se retire de la Mairie où se déroule la réunion du Conseil Municipal et ne participe pas au vote de ces derniers.

Le Président de séance, Madame Monique DEGRIS, soumet au vote les comptes administratifs 2021.

Après délibérations, sont adoptés pour 2021, à **l'unanimité** des membres présents et représentés les divers comptes de gestion 2021 :

- le compte administratif du budget général de la Commune
- le compte administratif du budget annexe de l'eau
- le compte administratif du budget annexe de l'assainissement
- le compte administratif du budget annexe de la forêt
- le compte administratif du budget annexe du lotissement « Sur les Ormes »
- le compte administratif du budget annexe du lotissement « La Gravière »

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 21-15 : Affectation du résultat 2021 – budget Général de la commune

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	719 221,23 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	1 243 762,56 €

Soldes d'exécution	
Un Solde d'exécution (Excédent-001) de la section d'investissement de	512 555,34 €
Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de :	831 877,43 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	1 512 000,00 €
En recettes pour un montant de	1 040 000,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à	678 665,89 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents et représentés d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	678 665,89 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	1 200 886,12 €

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n°2022-16 : Affectation du résultat 2021 – budget annexe de l'Eau

Le Conseil d'Administration vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	13 206,47 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	119 585,02 €

Soldes d'exécution	
Un Solde d'exécution (Déficit -001) de la section d'investissement de :	9 544,88 €
Un solde d'exécution (Déficit -002) de la section de fonctionnement de :	33 323,10 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de	90 000,00 €
En recettes pour un montant de	56 000,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	30 638,41 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement

Le Conseil d'Administration **décide à l'unanimité** des membres présents et représentés d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	30 638,41

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	55 633,51 €

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n°2022-17 : Affectation du résultat 2021 – budget annexe de l'Assainissement

Le Conseil d'Administration vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	69 654,31 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	198 665,23 €

Soldes d'exécution	
Un Solde d'exécution (Déficit -001) de la section d'investissement de :	665,82 €
Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de	59 350,04 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	35 000,00 €
En recettes pour un montant de	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil d'Administration **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0.00 €

Ligne 002	
Déficit de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	258 015,27 €

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n°2022-18 : Affectation du résultat 2021 – budget annexe d'Exploitation Forêt

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	5 338,35 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	107 159,43 €

Soldes d'exécution	
Un Solde d'exécution (Excédent -001) de la section d'investissement de :	2 761,00 €
Un résultat d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de	47 769,81 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	15 500,00 €
En recettes pour un montant de	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	18 077,35 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents et représentés d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	18 077,35 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	136 851,89 €

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n°2022-19 : Taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2022

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune a procédé à une diminution différenciée des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019 pour prendre en compte le transfert de compétence scolaire à la CC CVV. Le Maire tient à rappeler que la municipalité a déjà diminué de près de 8,5% les taux des impositions des 4 taxes directes locales en 2018 et qu'elle a maintenu les taux depuis 2020.

Le Maire propose de maintenir les taux des taxes directes locales pour l'année 2022. Elle rappelle qu'avec la suppression de la taxe d'habitation, la collectivité n'a plus à voter pour ce taux. La réforme fiscale prévoit, pour compenser la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales, une fusion des parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui est affectée aux communes. Ainsi, le taux départemental de 25,72% du Département est ajouté au 15,40% de la commune, soit un taux de référence de 41,12% pour 2022.

Il est donc proposé d'adopter pour 2022 les taux suivants :

- 41,12 % pour la taxe foncière (bâti)
- 34,22 % pour la taxe foncière (non bâti)
- 15,57 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Après délibération, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité** des membres présents et représentés, **de maintenir les taux** des trois taxes directes locales et donc de fixer pour 2022 les taux suivants :

- 41,12 % pour la taxe foncière (bâti)
- 34,22 % pour la taxe foncière (non bâti)
- 15,57 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n°2022-20 : Vote des budgets primitifs 2022 (budget général et budgets annexes)

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les budgets primitifs 2022.

Ces derniers sont présentés et s'équilibrent comme ceci :

► BUDGET GENERAL COMMUNE

- Section de fonctionnement : 2 508 486,12 €
- Section d'investissement : 3 981 665,89 €

► BUDGET ANNEXE DE L'EAU

- Section de fonctionnement : 307 633,51 €
- Section d'investissement : 162 800,00 €

► BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

- Section de fonctionnement : 385 015,27 €
- Section d'investissement : 164 988,49 €

► BUDGET ANNEXE DE LA FORÊT

- Section de fonctionnement : 180 851,89 €
- Section d'investissement : 188 077,35 €

► BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « SUR LES ORMES »

- Section de fonctionnement : 155 516,58 €
- Section d'investissement : 135 516,58 €

► BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LA GRAVIERE »

- Section de fonctionnement : 1 065 000,00 €
- Section d'investissement : 750 000,00 €

Après délibérations, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** des membres présents et représentés les différents budgets primitifs pour 2022, à savoir :

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

- le budget primitif général de la commune
- le budget primitif annexe de l'eau
- le budget primitif annexe de l'assainissement
- le budget primitif annexe de la forêt
- le budget primitif annexe du lotissement « Sous les Ormes »
- le budget primitif annexe du lotissement « La Gravière »

Vote des subventions : Dans le cadre du budget communal, l'annexe budgétaire relative à l'octroi des subventions est présentée et celle-ci est **validée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

Est également présenté pour information des conseillers **l'Etat annuel des indemnités pour 2021** du Maire et des 4 adjoints.

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 26 mai 2020.

► Marché de travaux : Création du branchement des eaux usées pour le 42 rue Pierrerie confié à PIERSON TP pour un montant de 1 145,00 € HT. Ces travaux seront refacturés au particulier qui a demandé ces travaux.

► Marché de travaux : Création du branchement des eaux usées pour le 18 rue de Strasbourg confié à PIERSON TP pour un montant de 1 145,00 € HT. Ces travaux seront refacturés à la société qui a demandé ces travaux

► Marché de fourniture : Fournitures pour le service technique achetées auprès de BERNER pour un montant global de 1 224,71 € TTC

► Marché de fourniture : Fournitures de désherbants pour le cimetière et les zones pavées achetées auprès de VIRIDIS pour un montant de 2 206,44 € TTC

► Marché de fourniture : Achat d'un barnum acheté auprès de TRIGANO pour un montant de 1 204,00 € HT

► Marché de service : Pack 4 diagnostics (Exposition au plomb, Electricité, DPE et amiante) pour le logement du 1^{er} étage du 10 rue Notre Dame confié à CABINET COMPAS pour un montant de 239,00 € TTC

► Marché de fourniture : Fourniture du mobilier de présentation de l'espace Gaston Broquet acheté auprès de VERALBANE pour un montant global de 35 102,50 € HT

► Marché de fourniture : Achat de petits matériels, d'un escabeau, d'un masque à souder et d'un rabot auprès de PIGNOLET MATERIEL pour un montant de 1 312,07 € TTC

► Marché de fourniture : Achat de vêtements et d'Equipements de Protection Individuels pour le service technique auprès de LOOTEN pour un montant de 2 200,80 € TTC

► Marché de fourniture : Achat de 5 drivers pour les luminaires led auprès de CITEOS pour un montant de 480,00 € TTC

► Marché de service : Signature de l'avenant n°4 à la convention de coordination SPS avec QUALICONSULT pour la création d'un espace culturel dédié au Fardier de Cugnot afin de proroger le délai de la mission de 2 mois (jusqu'à fin mars 2022) pour un montant de 336,66 € HT portant les honoraires après les 4 avenants à 4 243,63 € HT

► Marché de travaux : Pose de 2 caméras de vidéoprotection supplémentaires (1 sous les Halles et 1 près de l'espace Cugnot) confiée à INEO pour un montant de 4 609,27 € HT

► Marché de travaux : Travaux de régénération du terrain de football confiés à TECHNIGAZON pour un montant de 2 505,00 € HT

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

▶ Marché de travaux : Aération à lames du terrain de football confiés à TECHNIGAZON pour un montant de 2 100,00 € TTC (pour 2 passages par mois d'avril à octobre)

▶ Marché de fourniture : Fourniture et mise en place d'engrais de printemps et d'automne du terrain de football confié à TECHNIGAZON pour un montant de 840,00 € TTC

▶ Marché de travaux : Création d'un poteau incendie Sous les Vignes confiée à PIERSON TP pour un montant de 3 503,09 € HT

▶ Marché de Travaux : Signature de l'avenant n°1 avec la SAS LAURENT DANIEL titulaire du lot n°7 – Charpente et Couverture Tour de l'Audience concernant la création de l'espace culturel et touristique dédié au Fardier de Cugnot. Cet avenant de 1 211,00 € HT (réalisation d'un solin pour fermer le vide entre 2 murs) constitue une plus-value de 1,09% faisant passer le marché de 110 603,35 € HT à 111 814,35 € HT

▶ Marché de Travaux : Signature de l'avenant n°1 avec la SAS CORDEIRO titulaire du lot n°11 – Métallerie concernant la création de l'espace culturel et touristique dédié au Fardier de Cugnot. Cet avenant de 2 715,00 € HT (fourniture et pose obturateur de cheminée + main courante supplémentaire) constitue une plus-value de 3,23% faisant passer le marché de 84 124,90 € HT à 86 839,90 € HT

▶ Marché de fourniture : Achat de 2 drapeaux d'Ukraine auprès DES ATELIERS ETOFFE MEUSE DE STENAY pour un montant de 29,00 € TTC

▶ Marché de service : Maintenance de votre Firewall Kerio et de notre solution de sauvegarde Acronis confiée à NEOEST pour un montant de 468,00 € TTC

▶ Marché de fourniture : Achat de 7 radiateurs électriques et d'un sèche serviette pour remplacer ces appareils défectueux dans le logement du 31 rue Notre Dame confié à SARL DOURCHE FRERES pour un montant global de 3 446,00 € HT

▶ Marché de travaux : Création d'une prise électrique avec changement de l'armoire électrique sous les Halles confié à SARL DOURCHE FRERES pour un montant de 405,68 € HT

▶ Marché de fourniture : Abonnement d'un an à l'EST REPUBLICAIN pour un montant de 485,28 € TTC

▶ Marché de travaux : Réfection de l'enrobé suite à un incendie de véhicule au 27 rue de Strasbourg confié à COLAS pour un montant de 1 152,00 € TTC. Ce montant a été remboursé à la commune par l'assurance du propriétaire de la voiture.

▶ Marché de fourniture : Achat et pose d'une chaudière et d'une baignoire pour remplacer ces appareils défectueux dans un logement du 12 rue François confié à Sébastien ZANON pour des montants respectifs de 5 092,00 € HT et de 877,80 € HT

▶ Marché de fourniture : Achat de fournitures administratives auprès de AB POST pour un montant de 593,06 € TTC et de BERGER LEVRAULT pour un montant de 62,15 € TTC

COMMUNE DE VOID-VACON

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

► Marché de travaux : Réparation des surpresseurs route de Vaucouleurs confiés à IP FRANCE pour un montant de 644,00 € HT

► Acceptation de la part de GRAS SAVOYE BERGER SIMON (Assurance du personnel) de la somme de 1 235,45 € pour le remboursement d'un arrêt d'un agent du 02.12 au 25.12.2021 (après franchise de 10 jours)

► Marché de service : Audits énergétiques du 12 rue François et du 31 rue Louvière confiés à THERMICONSEIL pour un montant de 1 700,00 € TTC.

► Marché de fourniture : Achat d'accessoires de panneaux de signalisation confié à SIGNAUX GIROD pour un montant de 678,42€ TTC.

► Marché de travaux : Renouvellement du réseau AEP dans propriété Entreprise DRUARD confié à PIERSON TP pour un montant de 19 846,49 € HT

► Marché de fourniture : Achat d'un pupitre auprès de EQUIP'CITE pour un montant de 384,80 € HT

► Marché de Travaux : Signature de l'avenant n°1 avec la SA CUNIN titulaire du lot n°6 « Couverture, étanchéité, bardage Bâtiment neuf » concernant la création de l'espace culturel et touristique dédié au Fardier de Cugnot. Cet avenant de 1 542,46 € HT (fourniture et pose d'une gouttière sur l'auvent du hall d'exposition) constitue une plus-value de 1,80% faisant passer le marché de 85 497,36 € HT à 87 039,82 € HT

► Marché de travaux : Signature de l'avenant n°5 concernant le lot n°2 « Gros œuvre » pour la création d'un espace culturel et touristique dédié au Fardier de Cugnot. Cet avenant de 2 250,00 € HT représente avec l'avenant n°1, 2, 3 et 4 une plus-value de 87 126,46 € HT soit une augmentation de 34,19 % par rapport au marché initial (0,88 % d'écart introduit par rapport à l'avenant n°1, 2, 3 et 4) faisant passer le marché de 254 794,86 € HT à 341 921,32 € HT

► Marché de fourniture : Achat de 2 clés de sécurités et d'1 cylindre auprès de la société PROLIANS pour un montant de 329,09 € TTC

► Marché de travaux : Comblement de l'ancien forage d'eau potable confié à la société SAS RAFFNER pour un montant de 9 005,00 € HT

► Marché de service : Tri et transport des bulletins de vote pour les scrutins des élections législatives confiés à LA POSTE pour un montant de 194,00 € HT

► Marché de fourniture : Location de la machine et achats produits pour l'enherbement des cimetières communaux confiés à VIRIDIS pour un montant de 5 962,00 € TTC

► Marché de service : Création graphique des 5 panneaux dans l'espace muséographique Gaston Broquet confiée à STEPHANIE LACROIX pour un montant de 1 750,00 € TTC

► Marché de fourniture : 4 traversées de rues lumineuses pour la rue Louvière achetées auprès de LEBLANC ILLUMINATIONS pour un montant de 690,00 € HT

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

► Marché de travaux : Réparation du gros camion confiée au GARAGE BERLEUX pour un montant de 1 555,39 € TTC

Le conseil Municipal **prend acte** de ces décisions.

Questions et informations diverses :

- Reprise du marché des producteurs locaux du vendredi 6 mai 2022 au vendredi 21 octobre 2022
- Rappel des nouveaux horaires des déchèteries communales à compter du 1^{er} avril 2022
- Point sur le don du sang du 27 janvier 2022 : 67 personnes, 59 ont donné dont 2 nouveaux
- Présentation des devis avant leur signature par Madame le Maire :
 - Programme de voirie pour l'année 2022
 - Mise en valeur par un éclairage de la Poterne
 - Création d'une murette en remplacement d'une haie au cimetière de Void
- Tour de table de l'ensemble des conseillers présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2021

Délibération n° 2022-09 : Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet

Délibération n° 2022-10 : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet

Délibération n° 2022-11 : Geste vis-à-vis des locataires ayant eu problème de chaudière durant 1 mois

Délibération n° 2022-12 : Solidarité avec la population ukrainienne

Délibération n° 2022-13 : Approbation des comptes de gestion (budget général et budgets annexes) pour l'année 2021

Délibération n° 2022-14 : Vote des comptes administratifs du budget général et des budgets annexes pour l'année 2021

Délibération n° 2022-15 : Affectation du résultat 2021 – budget Général de la commune

Délibération n° 2022-16 : Affectation du résultat 2021 – budget annexe de l'eau

Délibération n° 2022-17 : Affectation du résultat 2021 – budget annexe de l'assainissement

Délibération n° 2022-18 : Affectation du résultat 2021 – budget annexe de l'exploitation Forêt

Délibération n° 2022-19 : Taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2022

Délibération n° 2022-20 : Vote des budgets primitifs 2022 (budget général et budgets annexes)

Décisions prises en vertu de l'article L2122-21 du CGCT

Questions et informations diverses

<u>Membres</u>	<u>Signatures</u>
Sylvie ROCHON	
Alain GAUCHER	
Delphine PAUL	Procuration à Joël GRISVARD
Olivier JOUANNEAU	
Carole DAGUIER	
Monique DEGRIS	
Bernard CHALON	
Joël GRISVARD	
Francis FAUGERE	
Rémy CAILLE	
Vincent LANOIS	
Christophe HENRY	
Sabine MARCHETTI	
Isabelle LIEGEOIS	Procuration à Sylvie ROCHON
Nathalie THIRY	
Sophie BANTQUIN	
Aline CONTIGNON	Absente
Claire BENVENUTI	
Aubin GENTER	